



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de **BÂGÉ-DOMMARTIN**

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

Réf : 2024/57

Objet : Budget commune – Décision  
modificative n°5

Date de convocation : 13 décembre 2024

Date d'affichage : 13 décembre 2024

Date de réunion : 19 décembre 2024

Nombre de conseillers : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de votants : 23

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, le dix-neuf décembre à 19h56, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERNANDES Michel, M. FERRAND Etienne, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme GUILLOT Myriam, Mme JOURDAN Dominique, Mme LAFAY Monique, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, Mme NAVAS Catherine, Mme ONOFRE Lia, M. PERRET Nicolas, M. ROZIER Raphaël, M. Gauthier SAVART, Mme SOCQUET Anne-Laure et M. TRUCHON Pierre conseillers municipaux.

Étaient excusés : Mme CHARDIGNY Mireille et M. MERCIER Michel

Était absent : M. PAIN Philippe

M. ROZIER Raphaël est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose qu'il convient de procéder à une décision budgétaire modificative n°5 du budget commune 2024 concernant les budgets fonctionnement et investissement de la commune, détaillée comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-64131-020 : Personnel non titulaire - Rémunérations	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-65568-020 : Autres contributions	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0.00 €</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2031-136-020 : Ecole primaire Dommartin	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>50 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2152-138-212 : Aménagement de la traversée de Dommartin	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2152-138-845 : Aménagement de la traversée de Dommartin	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2185-111-020 : Acquisition de Matériel	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>65 000.00 €</b>	<b>15 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>65 000.00 €</b>	<b>65 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
001-200077220-20241219-2024-57-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2024  
Date de réception préfecture : 20/12/2024

. S'agissant du budget fonctionnement, le chapitre 65 étant en négatif en raison d'une facture plus importante du SIEA, il s'agit ici de réaffecter 10 K€ du chapitre 012 (Charges de personnel et frais assimilés) au chapitre 65 (Autres charges de gestion courante).

. S'agissant du budget investissement, la commune changeant son installation téléphonique, il s'agit ici de réaffecter 15 K€ du compte 2152-opération 138 (Aménagement de la Traversée de Dommartin) au compte 2185-opération 111 (Acquisition de matériel).

. S'agissant du budget investissement, pour les études du Pôle Communal, il s'agit ici de réaffecter 50K€ du compte 2152-opération 138 (Aménagement de la Traversée de Dommartin) au compte 2031-opération 136 (Ecole primaire Dommartin - Pôle communal).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la décision budgétaire modificative n°5 du budget commune 2024 comme présentée ci-dessus.

Fait et délibéré en mairie,

Le 19/12/2024

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Et publication ou notification du

